

AFFAIRE N° 51

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DIGUE
ENTRE LES PONTS BELLAY ET LA RUE DU LYCEE

CREATION DE VOIES SUPPLEMENTAIRES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Route Digue, portion comprise entre les Ponts Bellay et la Rue du Lycée, est un axe très saturé sur le plan de la circulation, notamment aux heures de pointe.

La Municipalité envisage d'augmenter sa capacité, par un doublement de la voie descendante.

Les travaux consisteront en la réalisation des murs de soutènement, du remblaiement, le déplacement des candélabres, la constitution des corps de chaussée et le réaménagement du carrefour.

Le montant de l'opération est estimé à 1 500 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 905 - article 233-133.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale prévue au marché, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au B.P. pour cette opération ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- * à solliciter toutes subventions éventuelles.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : La Rue du Lycée part du Pont Bellay jusqu'à la Piscine, en passant par l'est du Lycée, n'est-ce-pas ?

LE MAIRE : Non. Il s'agit de la Route Digue qui descend vers le Stade Antoine SERY.

M. GERARD M. : Est-ce que cette opération de route à trois voies ne gênera pas la réalisation du Boulevard Sud ?

LE MAIRE : Non. Le profil définitif n'est encore arrêté. Dans l'immédiat, c'est une nécessité. Mais, nous sommes conscients de ce problème.

M. GERARD M. : Rassurez-vous. Je ne vous demanderai pas de faire une étude.

Mickaël NATIVEL revient dans la salle à 16 H 20.

LE MAIRE : Mais, il faut savoir que toutes les études seront suivies d'appels d'offres et de réalisations.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*